

PROCÈS-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2025

L'an 2025 et le 11 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Autruy-sur-Juine, sous la présidence de Christophe GUERTON, Maire.

Présents : Monsieur Christophe GUERTON, Maire, Madame Bernadette DORAT, Madame Nathalie CHAILLER, Madame Magali ROLLET, Madame Catherine DOZIAS, Monsieur Gwenn FRANCHOMME, Monsieur Florent MOUHOT, Monsieur Philippe THIRIAU, Monsieur Frédéric DUBOCQ, Madame Marinette PASQUIER, Monsieur Jean-Marc LOMBART, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Monsieur Constantin ADAMOPULOS, Monsieur Fabien DAUBIGNARD, Madame Claire RIVIÈRE,

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur MOUHOT Florent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 11
- Pouvoirs : 0

Date de la convocation : 03/09/2025

Date d'affichage : 04/09/2025

Actes rendus exécutoires

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers :
et publication ou notification :

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2025
- Convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de la commune de Greneville-en-Beauce
- Etude de devis (enfouissement des candélabres et enfouissement Télécom)
- Questions diverses (Octobre Rose...)

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, Monsieur Christophe GUERTON, maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h30 et propose de rajouter un point à l'ordre du jour : **Révision annuelle du loyer communal – 4 rue des Essarts**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2025

Monsieur le Maire fait état des dernières délibérations prises et demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au dernier procès-verbal du 19 juin 2025.

Le procès-verbal du 19 juin 2025 est approuvé.

2025-23 Convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de la commune de Greneville-en-Beauce

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Conformément au Code de la fonction publique, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs.

Afin de soutenir la secrétaire de mairie nouvellement embauchée à Greneville-en-Beauce, il est proposé de mettre à disposition, de manière partielle, un agent, à raison de 7 heures maximum par semaine. La durée de cette mise à disposition sera de 3 mois, soit du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025, à titre onéreux.

La convention de mise à disposition et, le cas échéant, ses avenants sont, avant leur signature, transmis au fonctionnaire intéressé dans des conditions lui permettant d'exprimer son accord sur la nature des activités qui lui sont confiées et sur ses conditions d'emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la commune d'Autruy-sur-Juine auprès de la commune de Greneville-en-Beauce ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et lui donne tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

2025-24 Acceptation de devis pour l'enfouissement des réseaux Télécoms

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis pour l'enfouissement des réseaux Télécoms. Il précise que cette entreprise a été retenue par la SICAP pour l'enfouissement des lignes électriques ce qui rend difficile la mise en concurrence avec d'autres entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de l'entreprise Eiffage d'un montant de **69 205,70 HT** soit, **83 046,84 € TTC** pour l'enfouissement des réseaux Télécoms.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

Acceptation de devis pour l'installation de candélabres

Monsieur le Maire présente les devis reçus mais ce point ne fera pas l'objet d'une délibération ce jour, faute d'éléments techniques pour retenir l'entreprise (nombre, type de candélabres et implantation à définir).

Monsieur Florent MOUHOT explique qu'il faudra prévoir de rajouter l'alimentation de terre ainsi que les fourreaux.

2025-25 Révision annuelle du loyer communal – 4 rue des Essarts

Monsieur le Maire rappelle que la commune loue un logement et qu'il est possible de réviser le loyer à la date d'anniversaire du bail, chaque année, sur la base de la variation de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) du 2^e trimestre de l'année précédente.

Au 2^e trimestre 2025, l'IRL s'élève à 146,68, soit une hausse annuelle de 1,04 % (publication au Journal Officiel le 13 juillet 2025) (145,17 au 2^e trimestre 2024).

| Année 2024 | Proposition 2025 Base 2024 x 1,04 % | | Arrondi à |
|------------|--|----------|-----------|
| 465,75 € | 4,84 | 470,59 € | 470 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE d'augmenter le loyer suivant la proposition ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

Questions diverses

Octobre rose

Madame Marinette PASQUIER propose cette année, en faveur de la lutte contre le cancer du sein « Octobre rose » un parcours de 7,5 km « Run and bike » le samedi 4 octobre 2025 à partir de 14h. Il s'agit d'un parcours à deux (une personne à vélo et une personne qui court). Le parcours sera également accessible aux marcheurs. Madame Marinette PASQUIER précise qu'il faudra du monde afin d'assurer la sécurité. Un arrêté devra également être pris pour interrompre la circulation et en informer la gendarmerie et les pompiers.

Projet d'inscription au titre des monuments historiques

Monsieur le Maire explique avoir reçu une demande de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) afin de recueillir l'avis du Conseil Municipal, concernant une demande d'inscription du lieu-dit « La Porte » (Château, Moulin de Bichereau, Moulin de la Porte, Ferme de la Porte) au titre des monuments historiques.

Le Conseil Municipal, redoutant les probables contraintes sur des futurs projets d'urbanisme, émet un avis défavorable. Une délibération sera prise à la prochaine réunion.

La prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le 2 octobre 2025 à 20 heures 30.

La séance est levée à 22h45

Le Maire,

Ont signé les membres présents,

Christophe GUERTON

